

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 SEPTEMBRE 2022 – Séance ouverte à 19h00**

L'an deux mil dix vingt-deux et le six septembres, le conseil municipal, dûment convoqué, le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM BESSON, CHIABOT, DIAZ, DORIS P, GOBBO, GRITTI, JACOLIN, MASNADA, MEDAVIT.

Mme, CHATELAIN, DORIS N, USAL.

M. DORIS Patrick a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Décisions Modificatives – Impasse de la Chance reprise de la voirie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

---

### **GRENOBLE-ALPES METROPOLE – MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil que lors du Conseil métropolitain en date du 08 juillet 2022 les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ont été approuvés

Il est demandé aux commune membre de délibéré afin de les approuvés à leurs tours

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'approuver les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

### **ECOLE MATERNELLE NOTRE DAME DE MESAGE – PARTICIPATION 2022-2023**

Le Maire présente le montant demandé à notre commune pour l'année scolaire 2022-2023 pour les frais de fonctionnement de 'école maternelle de Notre Dame de Mésage ou nos enfants sont scolarisé Il précise que le conseil municipal de Notre Dame de Mésage a décidé de demander une participation financière de 1 415.42 €.

Le conseil municipal décide de proroger la convention qui lie les deux communes pour l'accueil des enfants de maternelle et accepte de verser un montant annuel de 1 415.42 € par élève

### **VIZILLE – PARTICIPATION FINANCEMENT ULIS 2021-2022**

Le Maire présente la convention proposée par la ville de Vizille concernant les frais de fonctionnement dans le cadre de l'accueil ULIS (Unité Local pour l'Inclusion Scolaire).

Le montant par élève est de 1264.05€/enfant scolarisé pour l'année 2021-2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention et accepte de verser un montant annuel de 1264.05€/élève.

### **SMMAG - REPRESENTANT**

Le Maire expose au membre du Conseil Municipal la nécessité de nommer 2 élus pour représenter la commune auprès du SMMAG.

Gilles Medavit et Marie-Laurence Chatelain ont été désigné

### **DECISIONS MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal la nécessité de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir payer les factures de maitrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'église

La somme de 5000€ sera prise du compte 2312 de l'opération11 pour être affecté au compte 2031 opération11

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la décision modificative présenté.

### **IMPASSE DE LA CHANCE – REPRISE DE LA VOIRIE**

Le Maire propose au membre du Conseil Municipal de pouvoir reprendre la voirie privée de l'Impasse de la Chance

Les 7 colotis ont approuvé la cession de la voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de reprendre cette voirie

## QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Prolongation du contrat de location concernant la classe mobile pour 1an

Devis pour le changement de l'éclairage des classe passage à la led montant du devis : 2280€

Achat d'un support pour ranger les vélos : 176€

La 3<sup>ème</sup> classe reste ouverte pour l'année scolaire 2022/2023

Mairie – Achat d'un vidéo projecteur pour la salle du Conseil,

Achat d'une pompe hydraulique est d'une cuve pour le service technique

Chaudière, les travaux d'installation sont reportés au printemps 2023 car la fourniture de granule ne sera peut-pas possible pour cet hiver

Eglise – Les travaux de peinture intérieur ont débuté, ils doivent être terminés en octobre

L'inauguration de l'église aura lieu le 29 octobre 2022

**SEANCE CLOTUREE A 19h51**

A St Pierre de Mésage,  
Le 09 SEPTEMBRE 2022

Le Maire,  
Christian MASNADA

